

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal sont convoqués pour la réunion qui aura lieu le :

**Jeudi 27 janvier 2022
à 19h00**

En raison de la crise sanitaire Coronavirus Covid-19 et dans le respect de la distanciation entre chaque personne, le conseil municipal se tiendra dans la salle Polyvalente du centre culturel Marc Brinon.

La loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire (article 10), rétablit jusqu'au 31 juillet 2022 les règles dérogatoires encadrant les réunions des organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements, qui avaient pris fin le 30 septembre dernier.

Les dispositions prévues par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie, s'appliquent de nouveau, à savoir : la tenue des réunions des conseils municipaux en tout lieu, avec un nombre de public restreint, le quorum fixé au tiers des membres présents, la possibilité pour chaque élu de disposer de deux pouvoirs.

L'intégralité de la séance sera diffusée sur le Facebook communal.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2021

- 2022 – 001 Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmoutiers et Nantouillet
- 2022 – 002 Avis sur le rapport annuel d'activité 2020 du SIETREM
- 2022 – 003 Annulation de la délibération n°2007-108 « Rétrocession d'une parcelle cadastrée B n°1702 ».
- 2022 – 004 Régularisation de la rétrocession de la parcelle cadastrée BB 132p, Allée de la Fontaine
- 2022 – 005 Vente de la parcelle AH 504 – Avenue Saint Germain des Noyers

Saint-Thibault-des-Vignes,
Le 17 janvier 2022

Le Maire,
Sinclair VOURIOT

